

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GUIGON Delphine, BARDOUX Gérard, COLOMER Patrick, DUBOIS Philippe, GANDELIN Loïc, JACQUES Marielle, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

**ABSENTS EXCUSES** : CADET Philippe (P. DUBOIS et M. JACQUES sont arrivés à 18H30)

M. PEYFORT Jean-Christophe a été nommé secrétaire de séance.

M. CADET donne pouvoir à M. FOURNOT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour :

- suppression du point n° 11
- remplacé par « élection d'un second délégué au SIAAL » ;
- ajouter un point N° 12 : Dossier «COURLANS/GASNE/FERKAI »

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications.

#### 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le compte administratif 2010 présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement : 378 076.62 €	Dépenses d'Investissement : 105 041.59 €
Recettes de Fonctionnement : 441 345.53 €	Recettes d'Investissement : 390 266.71 €

Résultat de clôture :	Excédent de fonctionnement :	63 268.91 €
	Déficit d'investissement :	7 429.56 €
	Résultat de clôture :	55 839.05 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, sous la présidence de M. Bardoux Gérard doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2010.

#### 2- COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur Municipal concordant avec le Compte Administratif de la commune.

#### 3- AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 63 268.91 € au compte 1068.

#### 4- VOTE DES TROIS TAXES

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer le taux de la taxe d'habitation de 10.42 % à 10.92 %. Ainsi que le taux de la taxe foncière non bâtie de 29.32 % à 30.73 % Le taux du foncier bâti reste inchangé.

TAXES 2011 :	Taxe d'habitation :	10.92 %
	Taxe sur le Foncier bâti :	17.32 %
	Taxe sur le Foncier non bâti :	30.73 %

## 5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Après présentation et discussion, le budget primitif 2011 est adopté comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : 481 493 €

INVESTISSEMENT : 391 017 €

## 6- SIDEC : adhésion au service mutualisé IDG du SIDEC

Le Conseil Municipal à l'unanimité (non participation au vote de M. Miche Patrick) renouvelle l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service mutualisé d'aide à l'informatique de gestion (IDG) avec le logiciel WMAGNUS et approuve les conditions financières.

## 7- CCBL : Convention d'adhésion « Conseil Energie Partagé »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CCBL a pour objectif d'aider les communes de son territoire à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, et propose à ce titre et aux communes volontaires un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le « CEP ». L'adhésion au service CEP de la CCBL passe par la signature d'une convention, elle est à titre gratuit pendant 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la signature de la convention. Une lecture est faite de la convention. Après débat, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité l'adhésion au service CEP ; nomme Patrick MICHE, Maire Adjoint, « Responsable Energie » et en complément Gérard BARDOUX Conseiller municipal, qui travaillera en collaboration avec le personnel communal et le Maire Adjoint.

## 8- TARIFS DES REPAS LIVRES A DOMICILE

Monsieur le Maire donne lecture des courriers du SICOPAL et de la cuisine centrale concernant l'augmentation de leurs tarifs, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif du repas livré à domicile à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 : Soit 6.25 € le repas  
Les tarifs des repas servis à la cantine municipale seront revus avec la commission des affaires scolaires.

## 9- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble cadastré section AE n° 19 situé 1113, Avenue de Chalon ainsi que sur le terrain cadastré AD n° 121 au Pré de la Fontaine.

## 10- LOCATION APPARTEMENT N° 2 DE L'ANCIENNE GARE

L'appartement n°2 de la Gare s'est libéré ; Vu les demandes enregistrées à la Mairie ; Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer l'appartement à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2011 à Julien PEZY.

## 11- SIAAL : Election de nouveaux délégués

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vérification des statuts, il s'avère que la commune de Courlans, au dernier recensement de la population dépassait les 1000 habitants, donc peut élire 2 titulaires et 2 suppléants. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des délégués du SIAAL. Après avoir délibéré, (P. FOURNOT ne prend pas part au vote) le Conseil Municipal à l'unanimité, élit :

Membres titulaires : M. FOURNOT Philippe  
M. GANDELIN Loïc

Et Membres suppléants : Mme GUIGON Delphine  
M. BARDOUX Gérard

### **12- DOSSIER GASNE/FERKAI/COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle les différents points du dossier. Afin de rédiger l'acte, il est nécessaire de modifier la délibération du 12 juin 2009 en reprenant les nouveaux numéros parcellaires suite au bornage. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer la modification de la délibération du 12 juin 2009 en modifiant uniquement les numéros de parcelle.

Les autres termes de la dite délibération restent inchangés.

### **13- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES**

- Fermeture à la circulation véhicules et piétons du Pont du Gay la Biche pour raison de sécurité, un arrêté communal est pris à compter du 11 avril 2011.

- un arrêté communal sera pris pour interdire la circulation des poids lourds sur la Route de Bletterans dans l'agglomération de Courlans.

Le secrétaire de séance,  
*Jean-Christophe PEYFORT*

Le Maire,  
*Alain PATTINGRE*